



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet**

Saint-Brieuc, le 8 septembre 2021

Secrétariat de la Directrice de cabinet

Tél : 02 96 62 43 23

pref-secretariat-dircab@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

à

Mesdames, Messieurs les présidents  
d'associations sportives et de clubs  
sportifs,

Suite aux annonces du Président de la République, de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, de nouvelles mesures sanitaires ont été prises et sont entrées en vigueur pour le sport et la pratique sportive le **9 Août 2021**.

Ces mesures, sont déclinées dans les tableaux que vous trouverez en pièce jointe de ce courrier et sont téléchargeables sur le site : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/Decisions-sanitaires-applicables-au-sport-a-partir-du-9-aout-2021/>

Je souhaite vous appeler à la plus grande vigilance possible dans vos pratiques (avant et après les entraînements) et dans votre organisation afin de limiter l'apparition de cas COVID.

Pour cela, nous ne devons pas oublier que cette rentrée sportive doit donc se réaliser dans le respect :

- **du Pass sanitaire** dans tous les Établissements Recevant du Public de type plein air (PA) ou salles de sports (X) s'agissant des encadrants, des pratiquants de loisirs et de compétition (sauf pour les mineurs jusqu'au 30 septembre). Le Pass sanitaire n'est toutefois pas obligatoire dans le cadre de la pratique du sport scolaire, universitaire ou dans le cadre de la formation professionnelle

- des gestes barrières,
- du port du masque en dehors de la pratique
- de la distanciation entre pratiquants
- des règles sanitaires mises en place par les fédérations sportives
- du protocole des hôtels, bars, restaurants en ce qui concerne les buvettes que vous pourriez mettre en place à l'occasion des moments de convivialité.

Je vous rappelle l'importance de signaler tous les cas Covid19 avérés dans vos clubs et ce, dès le premier cas recensé.

Place du Général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 [Prefet22](https://twitter.com/Prefet22)

Pour cela vous adresserez un courriel :

- à votre comité départemental,
- au maire de votre commune
- et au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à l'adresse suivante : [sdjes@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:sdjes@cotes-darmor.gouv.fr)

Après l'avoir complétée vous joindrez une fiche de signalement qui est téléchargeable sur le site du SDJES :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale-jeunesse-sport-et-associations/Reglementation-des-etablissements-activites-physiques-et-sportives-et-des-educateurs-sportifs/Decisions-sanitaires-au-9-Aout-2021-et-fiche-de-signalement-de-cas-COVID-dans-votre-structure>

Je souhaite que collectivement nous puissions, par le respect de ces mesures, permettre à tous de pouvoir pratiquer leur sport et jouer en toute sécurité.

le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it, and a final flourish extending to the right.

Thierry MOSIMANN